

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Logistique urbaine : la Métropole se dote d'une stratégie pour mieux réguler et décarboner les flux de marchandises

La Métropole de Lyon vient d'approuver un Schéma logistique des biens et des services, premier document de ce type pour une collectivité territoriale. Le schéma contient une stratégie et des mesures pour orienter dans une logique de soutien au commerce local et de transition écologique les développements de ce secteur d'activité vital pour l'économie.

Le territoire de la Métropole de Lyon, comme bien d'autres agglomérations européennes, est soumis à des flux de marchandises intenses. Très largement opérées par des acteurs privés, les activités logistiques sont foisonnantes, perpétuellement en mouvement. Elles sont aujourd'hui à la croisée d'enjeux d'organisation (accessibilité du territoire, appui aux artisans et aux PME...), de concurrence (développement de l'e-commerce au détriment des commerces de proximité), de dépollution et de décarbonation (zone à faibles émissions, nouvelles motorisations...).

15%

Les flux de marchandises représentent 15% des déplacements motorisés dans le territoire de la métropole de Lyon.



Près de 30% des gaz à effet de serre et 50% des polluants (dioxyde d'azote, particules fines, etc.) sont générés par le secteur des transports.

1,7
million
de m²

Les entreprises du secteur des transports occupent une place importante, 1,7 million de m² d'entrepôts logistiques, de taille et de nature très variées, localisés sur l'ensemble du territoire métropolitain.



10%

Le secteur des transports est pourvoyeuse de nombreux emplois dont près de 10 % des emplois salariés de la Métropole.

Afin de soutenir la dynamique du secteur tout en réduisant les nuisances qu'il peut générer, la Métropole de Lyon fait le choix d'activer l'ensemble des leviers d'action publique à disposition et d'en explorer de nouveaux, par exemple en matière de régulation des aires de livraison, de commande publique, de foncier dédié (hôtels logistiques urbains, espaces logistiques de proximité...) ou encore de promotion des technologies décarbonées (véhicules électriques et bio-GNV, cyclo-logistique...).

Le nouveau Schéma logistique des biens et des services comporte 3 volets :

- un volet « Connaissances », qui préfigure la création d'un observatoire permanent des activités logistiques (2025),
- un volet « Orientations » qui fixe le cadre stratégique du développement et de la régulation de la filière,
- un volet « Plan d'actions », pour concrétiser les orientations précédemment définies

Pour élaborer ce schéma, la Métropole associe de nombreux partenaires : représentants de la filière logistique réunis au sein de l'Instance Logistique, représentants des artisans et commerçants, les 58 communes de la Métropole, etc.

Les 4 orientations stratégiques du Schéma logistique des biens et des services

- 1. Structurer le déploiement des activités logistiques et de services** par la hiérarchisation des équipements, par la préservation des capacités foncières d'accueil des activités de logistique et de services, par l'émergence des espaces urbains de distribution dans les projets urbains.
- 2. Conforter et développer l'offre multimodale** par la consolidation des infrastructures et équipements ferroviaires et fluviaux, par la mixité des usages des quais fluviaux, par l'amélioration des points logistiques multimodaux, par la promotion de la cyclo-logistique.
- 3. Réglementer le transport routier dans une logique de transition écologique** par l'harmonisation des règlements liés aux livraisons, sur les gabarits, les vitesses et les horaires, par le contrôle de la réglementation.
- 4. Accompagner l'évolution de la demande pour en maîtriser les impacts** par la sensibilisation sur les pratiques vertueuses de consommation, par le soutien à la professionnalisation des métiers de la logistique, en encourageant les acteurs les plus vertueux.